



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

## DELIBERATION n°2017-1

### SEANCE 6 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI Jacqueline SARRABERE.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 02/01/2017

Date d'affichage : 10/01/2017

## Représentants de la commune à la communauté de communes suite à l'arrêté portant fusion

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de l'arrêté préfectoral portant fusion des communautés de communes du canton de Tournay et des coteaux de Pouyastruc ainsi que de la répartition des sièges par commune. Ainsi, la commune de Tournay sera représentée par 8 membres au lieu de 9 dans l'ancienne communauté. D'où la nécessité de délibérer sur les 8 nouveaux représentants à élire parmi les 9 représentants actuels.

Monsieur le Maire propose une liste unique tenant compte de la répartition proportionnelle composée de : Camille DENAGISCARDE, Monique GAILHOU, Jean-Claude DELAS, Marie-Thérèse BRUZAUD, Régis PIERROT, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Nicolas DATAS-TAPIE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De choisir les représentants à la communauté de communes : Camille DENAGISCARDE, Monique GAILHOU, Jean-Claude DELAS, Marie-Thérèse BRUZAUD, Régis PIERROT, Blandine CARATY, Véronique RENAUDOT et Nicolas DATAS-TAPIE.

Fait et délibéré le 6 janvier 2017,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20170106-2017-1-AI  
Date de télétransmission : 10/01/2017  
Date de réception préfecture : 10/01/2017